

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'enseignement supérieur
et de la recherche

Arrêté du 19 MAR. 2014

**portant nomination des membres de la commission chargée de se prononcer
sur la reconnaissance de la qualification en équivalence des conditions de titres
et diplômes requises pour l'accès aux concours externes de recrutement des ingénieurs
et des personnels techniques de recherche et de formation du ministère
chargé de l'enseignement supérieur**

NOR : ESRH

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur, notamment son article 15,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres de la commission nationale d'équivalence pour l'accès aux concours externes de recrutement des ingénieurs et des personnels techniques de recherche et de formation, prévue à l'article 15 du décret du 31 décembre 1985 susvisé :

Représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, président :

Titulaire : Monsieur Dominique MOZZICONACCI

Suppléante : Madame Barbara CANON

Représentant du ministre chargé de la fonction publique :

Titulaire : Monsieur Guy DOSSOU-YOVO

Suppléante : Madame Dominique MOUSSOUNI

Représentant du ministre chargé de l'éducation nationale :

Titulaire : Madame Gisèle MACHEREY

Suppléante : Madame Annie ANDRIAMBOAVONJY

Article 2

L'arrêté du 7 mai 2013 portant nomination des membres de la commission d'équivalence pour l'accès aux concours de recrutement des ingénieurs et des personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur, session 2013, est abrogé.

Article 3

La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 19 MAR. 2014

La ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche,
Pour la ministre et par délégation :
Le chef de service
Adjoint à la directrice générale
des ressources humaines



P. SANTANA